

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel le 27 mars 2018 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CORBET, Maire.

Etaient présents : Jean-Luc CORBET – Jocelyne BEJUY - Olivier DURAND-HARDY - Roger PASCAL - Gérard BOULET - Annie DELASTRE - Corine LEMARIEY - Éric BONNARD – Yvan BICAIS - Laurent TRICOLI - Joëlle DEMEMES - Martine CAISSO – Anna FRANCOU - Marie-Laure MARTIN - Philippe BERNADAT – José SALVADOR - Muriel VALIENTE – Christophe DELACROIX - Brigitte DUMAS – Jean-Jacques BELLET - Sandrine MARTIN-GRAND - Bernard BOUSSIN - Jean-Michel LOSA – Véronique HUGONNARD - Isabelle COMBE

Absents ayant donné pouvoir :

Dominique COSTANZI a donné pouvoir à Philippe BERNADAT

Hélène BERT a donné pouvoir à Marie-Laure MARTIN

Bernard SAPPEY a donné pouvoir à Jean-Jacques BELLET

Excusée :

Martine SOUGEY

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire.

Corine LEMARIEY a accepté de remplir cette fonction.

VIE INSTITUTIONNELLE

1. Approbation du procès du procès-verbal de la séance du 27 février 2018

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 février 2018.

✍ **Proposition adoptée à l'unanimité**

2. Communication du Maire : délégation permanente du conseil municipal – Comptendu de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire communique au conseil municipal, qu'en vertu des articles L2122-22, L2122-23, du code général des collectivités territoriales et de la délibération n° 2014.136 du 14 octobre 2014 portant délégation du Conseil au Maire, les décisions suivantes ont été prises concernant les **Marchés publics** :

Objet	Date de signature	Montant
Groupement de commandes coordonné par le Syndicat Energie De l'Isère (SEDI) pour l'achat de gaz naturel et services associés : attribution par le SEDI du marché pour la période allant du 1/3/2018 au 31/12/2019 à ENI GAS POWER (92533 LEVALLOIS-PERRET)	18 janvier 2018	31 235 € TTC (montant prévisionnel pour les dix premiers mois d'exécution du marché pour les 9 sites concernés de la commune et pour un volume de 534 MWh).

3. Compte Administratif 2017 de la Commune

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le compte administratif 2017 par chapitre, présenté en séance, et qui peut se résumer ainsi :

	Résultat clôture exercice précédent (1)	Résultat de L'exercice (2)	Résultat de Clôture (1) + (2)	Reste à réaliser	Résultat de clôture avec reste à réaliser
Invest.	38 452.40 €	52 387.64 €	90 840.04 €	81 871.30 €	8 968.74 €
Fonct.	870 914.36 €	592 087.35 €	1 463 001.71 €	0 €	1 463 001.71 €
TOTAL	909 366.76 €	644 474.99 €	1 553 841.75 €	81 874.30 €	1 472 070.45 €

☞ Cf. note de synthèse financière spécifique sur le site Varcès.fr

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : vous dites qu'il y a un plan pluriannuel d'investissements pour l'éclairage public de 50 000 € et qu'en 2017 vous avez mis 100 000 € ?

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : le plan pluri annuel est bien de 50 000 € par an. Nous pensions pouvoir mettre un coup d'accélérateur en 2017, ce qui explique les 100 000 €. Nous avons cependant été rattrapés par les capacités d'exécution limitée qui n'ont pas permis de doubler l'investissement. Maintenant, nous allons reprendre un rythme de 50 000 €. Ces investissements nous permettent de réaliser des économies en fonctionnement, c'est donc très intéressant.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : sur le document qui nous a été fourni, les totaux des dépenses réelles de fonctionnement ne sont pas les mêmes selon les pages.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : la différence est due à l'atténuation de charges au chapitre 013 qui, selon la présentation, apparaît en recette ou est déduite directement des charges du personnel. Dans le tableau officiel du vote par chapitre, le chapitre 013 apparaît en tant que tel, alors que dans l'analyse financière, qu'elle soit rétrospective comme ici, ou prospective que l'on verra pour le BP, on retranche directement la somme des charges du personnel en chapitre 012, et le chapitre 013 n'apparaît plus en recette.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : on tenait à vous féliciter sur la qualité du document qui nous a été fourni. On tenait à le souligner car c'est beaucoup de travail pour vous et les services concernés.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : merci et cela sera transmis.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : en terme de dépenses de fonctionnement, nous observons une augmentation des charges générales qui sont entre 40 à 50 000 €. Pourtant vous dites que vous avez réalisé des internalisations. Or, on continue à augmenter ces dépenses de charge malgré l'internalisation.

L'autre point qui nous interpelle, c'est aussi les charges de personnel qui ont évolué, un peu plus de 350 000 €. Ce n'est pas anodin. Nous pensons que cela restreint réellement les capacités de la commune à investir par la suite. On remarque bien que les capacités d'investissement ne font que baisser. C'est inquiétant pour la commune. En contrepartie, nous observons, au niveau des recettes, en 2015 et 2016 qu'il y a une augmentation significative au niveau des taxes, même si la Dotation Globale de l'Etat a baissé. Si on fait les états depuis 2015, on a un équilibre quand même. Il y a eu une

augmentation de l'ordre de 70 000 €, entre les taxes qui ont augmenté, les impôts, la population également qui a fortement augmenté de manière significative.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : nous avons augmenté une seule fois les taxes d'habitation et du foncier bâti en 2016. Or, le produit a quand même baissé par rapport à l'année dernière. L'évolution sur des charges à caractère général, c'est plutôt autour du 2 % d'année en année. Concernant les charges de gestion courante et les charges de personnel, on fait vraiment un travail de contrôle financier qui est extrêmement sérieux.

Pour revenir sur les charges de personnel, il est vrai que nous avons une augmentation par rapport à 2016. Mais pour rappel, l'année 2016 n'était pas représentative. Les charges étaient anormalement basses car certains postes n'ont été remplacés qu'en 2017, ce qui a artificiellement fait baisser les charges du personnel. Nous avons eu des difficultés, par exemple, pour recruter le policier municipal. Ces économies ont contribué à alimenter un peu le « bas de laine » que nous avons aujourd'hui. Mais il faut souligner que cela n'a pas été évident pour certains services qui étaient en souffrance comme le service de la Petite Enfance, le Centre de Loisirs, le Centre Socioculturel, etc. Les agents ont assuré non sans difficulté.

Je vous rappelle également qu'il y a eu une revalorisation complète du régime indemnitaire pour qu'il soit plus équitable. En effet, des agents qui ont les mêmes missions, les mêmes fonctions et le même échelon ont à ce jour le même régime indemnitaire. Avant ce n'était pas le cas. Cette revalorisation a eu un coût mais c'est une certaine justice sociale à nos yeux.

Mais surtout, le ménage dans les bâtiments de la ville est maintenant réalisé uniquement par les agents communaux à qui nous avons augmenté les heures de travail. Cette charge, qui avant était effectuée par un prestataire extérieur, qui ne donnait pas satisfaction, est inscrite dans les charges du personnel, ce qui évidemment gonfle ce chapitre.

Par ailleurs, des agents, qui étaient en congé parental, sont revenus.

A chaque fois qu'il y a un changement, un départ à la retraite, tout est regardé systématiquement pour éviter de remplacer un pour un. On essaie également de recruter en interne et de donner la possibilité à des agents d'évoluer au sein même de la collectivité.

Donc ces frais de personnel augmentent et vont continuer d'augmenter. Tant que nous aurons une commune qui est en augmentation de population, nous aurons davantage d'enfants dans les écoles, davantage de périscolaires et davantage d'enfants dans les cantines. Concernant le service informatique, nous avons embauché un mi-temps supplémentaire pour répondre aux contraintes informatiques de plus en plus nombreuses et également au regard du matériel mis à disposition dans les écoles ; notamment les salles « informatique ». Par ailleurs, presque tous les instituteurs sont équipés d'un PC portable et ils ont des projecteurs avec des tableaux blancs.

Tout cet ensemble, nous ne pouvons qu'essayer de le contenir pour que cela reste dans une augmentation qui sera conforme à ce que nous recommande le Cabinet d'études Stratorial, pour 2018. L'objectif est d'être en capacité d'investir alors que, proportionnellement à nos besoins de service, nos recettes baissent. C'est le fameux effet ciseaux. Il faut que nous anticipions et nous avons énormément de travail pour contenir tout cela.

Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports : il me semble que, si nous comparons les augmentations de charges à caractère général et même du personnel, avec l'augmentation de la population de plus de 29 % en 5 ans, on est loin de l'augmentation de charges. Or, cela me paraîtrait assez naturel que l'on soit linéaire.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : nous serons bientôt 9 000 habitants. Quand nous passerons à 10 000 personnes, nous aurons des contraintes juridiques supplémentaires.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : dans les 29 % d'augmentation de la population, il y a les militaires. Je rappelle qu'ils étaient 1500 à l'arrivée et ils n'entraînent pas de charge pour la commune. La population réelle de Varces n'est pas de 8 500 mais à peine de 6 500 quand on enlève les militaires et les prisonniers.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : vous ne pouvez pas compter comme cela. Les militaires sont arrivés une fois.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : le point qui est inquiétant, c'est quand on prend le ratio coût de personnel sur les recettes réelles, on est toujours aux alentours de 56 %. C'est un constat. Les ratios des gens des autres strates sont en-dessous, ils sont en moyenne aux alentours de 50 %. Et nous, on est encore 6 % en-dessus de la moyenne. C'est vrai que l'on offre beaucoup de services.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : pour revenir sur les enfants, on a un Centre de Loisirs important et peu de communes de notre strate ont l'équivalent. Le coût induit de fonctionnement est réel. On ne va pas s'en plaindre car c'est un bon service pour la commune. Mais ce service-là n'a pas été apporté pas par notre équipe. Nous en assumons les conséquences financières, mais on ne peut pas dire que nous ne faisons pas attention aux dépenses.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : est-ce que j'ai dit ça ? Non, j'ai dit que l'on est toujours au-dessus.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : la chose qu'il faut voir, c'est qu'il y a beaucoup de personnes des communes voisines qui viennent profiter de nos équipements. C'est sûr que l'on a des tarifs qui ne sont pas les mêmes. Cela passe par les associations. Et tout cela fait de l'usure, de l'entretien qu'il faut gérer. Donc que nous soyons au-dessus, d'accord. Maintenant si nous voulons revenir à des ratios qui vont être équivalents à ce que vont faire d'autres communes de strate équivalente, cela veut dire qu'il faudra que nous supprimions des services. Est-ce que notre population est prête à l'accepter ? Si on arrive à maintenir un niveau de services malgré cette augmentation de la population avec des militaires qui habitent non seulement dans la caserne mais aussi sur la commune avec leur famille, si on peut maintenir nos équipements sans en fermer un, par exemple fermer un gymnase sur les 3 existants, donc si nous arrivons à maintenir ces services et ces équipements sans augmenter les impôts en faisant des efforts par ailleurs, nous pensons que c'est la meilleure chose à faire.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : Depuis 2 à 3 ans, on observe que l'on a toujours les mêmes propositions d'investissements et que pas plus de 60 % ont été réalisés par rapport à 2016. Est-ce que ce faible taux va être le même l'année prochaine ? Nous pensons qu'il y a des orientations qui ont été faites, qui auraient permis, dans les années qui viennent de s'écouler, de dégager un peu plus de cash pour l'investissement. Aujourd'hui on s'aperçoit que l'on se serre la ceinture et aussi que nos bâtiments ont sérieusement besoin d'investissement. Et cela va nous coûter beaucoup plus cher car des investissements ne se sont pas faits.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : ce n'est pas parce que nous ne réalisons pas de nouveaux bâtiments que nous ne faisons pas d'investissement. L'entretien des bâtiments, c'est de l'investissement. On vient de découvrir, cette année, une fuite à l'école des Poussous qu'il faudra gérer. Il est également nécessaire de réparer les toits du Boulodrome, du gymnase Belledonne, etc. nous ne pouvons pas laisser les choses vieillir au-delà d'un certain point sans s'en occuper. Au-delà du coût des réparations, et même si ce sont des entreprises extérieures qui interviennent, nous sommes confrontés au manque de personnel communal pour demander et suivre les devis, réaliser les appels d'offre, les cahiers des charges, etc. En d'autre terme, pour faire plus, il faudrait embaucher, ce qui est contradictoire avec la contrainte de la masse salariale. C'est une recherche constante d'équilibre.

Mais néanmoins, des investissements ont été réalisés. Il y a eu des rénovations sur le gymnase Lionel Terray qui coûteront 10 fois moins cher qu'un nouveau gymnase. Nous avons réalisé des travaux d'accessibilité de la Mairie et de la résidence des personnes âgées... On fait faire des études qui parfois prennent du temps pour trouver les solutions les moins onéreuses comme par exemple l'obligation d'accessibilité de l'école Mallerin. Nous aussi, on aimerait bien que les choses avancent plus vite. On aurait pu construire encore un nouvel équipement pendant notre mandat, comme rénover tout l'espace Beylier. Mais on n'a pas pris cette option-là. Nous nous sommes rendu compte que nous avons une difficulté qu'il fallait que nous affrontions avec ces bâtiments bien vieillissants. Nous ne pouvons, pas à chaque mandat, rajouter de nouveaux équipements. Ou alors on en supprime d'autres.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : on a fait 60 % d'investissement par rapport au budget. Cela fait 3 ans que l'on parle et reparle de l'ascenseur à Mallerin. Je suis d'accord, il faudrait refaire des études, les payer ...

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : non, on ne paie pas des études supplémentaires. Il ne faut pas sur-interpréter.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : à ce compte-là, investissons ailleurs parce que, depuis 3 ans, on n'investit pas. A un moment donné, la commune aura à traiter vraiment le fond du sujet du gymnase Terray. Quand nous parlerons du sol, du chauffage, des vestiaires avec son environnement, ses cloisons etc., le coût ne sera pas du tout le même. Je ne dis pas de refaire un gymnase parce que, maintenant, c'est trop tard, il faut aller au bout des rénovations.

Monsieur Éric BONNARD, adjoint aux sports : je voulais juste répondre sur le gymnase Terray parce que j'ai la chance de suivre ce dossier de près. On n'arrivera pas aux chiffres avancés parce que l'on a déjà l'estimation pour la réfection des vestiaires, chantier de désamiantage compris. On sera très très loin de ce que tu annonces puisque le chantier de réfection des vestiaires, désamiantage compris, ou tenant compte d'un chantier sous atmosphère amiantée, est estimé à 300 000 euros pour l'ensemble des 4 vestiaires. Ces travaux auraient pu être commencés cette année si nous n'avions pas eu le problème du toit des Poussous puisque plus ou moins 400 000 euros vont être affectés aux Poussous. Il y a eu un arbitrage à faire. Quant aux sols, on a fait des prélèvements dans toutes les parties communes du gymnase et il n'y a pas d'amiante, il n'y en a pas non plus dans la colle de faïence.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : il y a quand même de l'amiante puisque vous le faites sous-section 3.

Monsieur Éric BONNARD, adjoint aux sports : oui, dans les cloisons. Pour l'instant, le sol, on le fera mais nous attendons le chiffrage.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : et pour le chauffage, ça s'élèverait à combien ?

Monsieur Eric BONNARD, adjoint aux sports : qui a dit que l'on allait refaire le chauffage.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : malheureusement, on a constaté qu'en terme de facture de chauffage, c'est élevé.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : et en terme de développement durable.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : nous avons le centre de loisirs qui consomme beaucoup, la première chose à faire est d'abord de baisser le niveau de chauffage dans les gymnases. Nous avons trop pris l'habitude de monter le chauffage car c'est confortable. Mais le baisser c'est aussi cela le développement durable.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : ce n'est pas directement lié au budget. Vous parlez des ascenseurs de l'école « Mallerin », mais avez-vous fait une demande de dérogation pour qu'éventuellement les enfants handicapés puissent être accueillis à l'école « les Poussous ». J'ai vu qu'une commune l'avait demandée.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : les services de l'Etat nous ont dit que cela ne pouvait pas être un motif de dérogation. Le motif acceptable pour la dérogation serait une dépense disproportionnée par rapport aux services rendus. Nous travaillons sur ce projet de dérogation dans lequel nous mettrons bien sûr en avant l'accessibilité de l'école des Poussous.

Madame Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire : c'est pour cela que ça prend du temps et que c'est parfois un peu frustrant. Nous avons l'impression que nous parlons toujours de l'ascenseur mais si nous nous étions précipité, nous aurions dépensé ce que l'on nous préconiserait de faire qui n'est pas forcément adapté aux besoins réels. Nous avons pris rendez-vous avec les services de l'Etat qui, à force d'explications, ont fini par nous orienter vers de nouvelles pistes. Notre demande de dérogation doit passer en commission, ce qui va prendre encore du temps.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : je sais qu'il y a des évolutions possibles de la loi. Je vous invite à ne pas vous précipiter car il y a énormément de communes qui jouent sur le fait qu'elles ont des écoles accessibles. Du coup, aller demander des sommes faramineuses pour offrir un choix ... je suis d'accord mais ça sera un choix qui sera limité.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : si vous connaissez des communes qui ont eu la dérogation pour ce motif-là, nous sommes intéressés car on les contacterait.

Monsieur Jean-Luc CORBET, maire : on voit bien que des nouvelles réglementations arrivent avec des charges nouvelles, des dépenses imposées. Nous assumerons ce qui est obligatoire.

Le Maire sort au moment du vote et Jocelyne BEJUY prend la Présidence de la séance.

Le Conseil Municipal :

- **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs.

👉 Proposition adoptée à la majorité

Votes :

- pour : 21

- contre : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE)

- abstention : 0

4. Compte de Gestion 2017 de la Commune

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Le Conseil Municipal est appelé par Madame la Trésorière Principale de Vif, Madame Sophie LETELLIER, à se prononcer sur l'approbation du compte de gestion.

Le Conseil Municipal :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **Approuve** le compte de Gestion de l'exercice 2017.

👉 Proposition adoptée à l'unanimité

5. Budget Primitif 2018 de la Commune

☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

Le budget principal de la commune de Varcès Allières et Risset pour l'exercice 2018, soumis à l'examen du Conseil Municipal, est équilibré en recettes et dépenses comme le montre le tableau de synthèse ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 659 474,71 €	7 745 781,00 €	2 159 910,04 €	1 164 634,00 €
Opérations d'ordre	945 356,00 €	40 920,00 €	40 920,00 €	945 356,00 €
Résultat reporté		818 129,71 €		90 840,04 €
TOTAL	8 604 830,71 €	8 604 830,71 €	2 200 830,04 €	2 200 830,04 €

☞ Cf. note de synthèse financière spécifique sur le site Varcès.fr

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : pourquoi les sommes ne sont pas les mêmes entre différents tableaux qui traitent de la même chose ?

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : parce que, selon la présentation, il s'agit soit d'une approche comptable et officielle avec le vote par chapitre, qui sert de base au vote officiel, soit d'une approche financière comme celle qui a été présentée par le Cabinet d'étude Stratorial finances, en débat d'orientation budgétaire.

Dans cette dernière, les opérations d'ordre, qui s'effectuent entre les sections de fonctionnement et d'investissement, s'annulent. On enlève également les dépenses imprévues car elles sont intégrées dans les chapitres uniquement si on s'en sert au moment du compte administratif, etc.

Les dépenses imprévues en fonctionnement représentent en quelque sorte notre « bas de laine ». L'objectif est de les dépenser le moins possible afin de coller aux recommandations du cabinet d'études en terme de résultat.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : quel est l'intérêt de mettre des dépenses imprévues en section d'investissement ?

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : nous avons « prévu » ici la possibilité de rembourser un trop plein de subventions auprès d'un partenaire, en espérant que cela ne sera pas nécessaire.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal lit en séance une déclaration de son groupe politique :

« Oui la baisse des dotations aux collectivités territoriales engendre un certain nombre de difficultés au niveau des budgets alors que, dans le même temps, les gouvernements que vous avez soutenus n'ont pas fait la moindre économie puisqu'ils se sont contentés de dépenser un peu moins que l'inflation qu'ils avaient parfois surestimée. C'est ce que nous affirmons déjà en 2013 et 2014, et que vous contestiez à cette époque.

Sur ce budget et les précédents, nous vous rappelons que nous n'aurions pas fait les mêmes choix.

Nous n'aurions pas renégocié le contrat de la ZAC des Coins qui va entraîner un coût supplémentaire pour la commune de plus de 400 000 euros : achat d'un terrain pour 260 000 euros alors que la commune est déjà propriétaire de plus d'un hectare dans le même secteur.

Les aménagements de la ZAC qui étaient à la charge de l'aménageur sont désormais à la charge de la commune. Exemple : halle couverte 100 k€ et divers aménagements pour les enfants ou accès ouest au terrain qui sert de parking aujourd'hui et qui est propriété de la commune.

Nous n'aurions pas fait la Grange des Maths qui intéresse peu de Varçois et qui va coûter très cher en investissement et en fonctionnement puisque qu'un opérateur privé s'était proposé de racheter à la commune, la maison Beylier et ses dépendances pour faire une maison de retraite.

Nous n'aurions pas bradé l'ancienne caserne des pompiers alors qu'il y avait d'autres opportunités (soit pour construire des logements, soit pour une activité professionnelle qui aurait rapporté taxes à la ville).

Tout comme nous n'aurions pas préempté la maison Bellier, rue Joliot Curie qui ne présentait pas ou très peu d'intérêts pour la ville et qui n'est pas une bonne affaire ni pour la ville, ni pour la métropole etc.

Sur le plan du fonctionnement, nous n'aurions pas remis le transport sur Charles Mallerin sur la pause méridienne ... ce qui vous aurait permis de faire des économies non négligeables.

Nous n'aurions pas embauché une directrice de communication.

Nous n'aurions pas remplacé systématiquement les arrêts maladie et notamment les congés maternité.

Nous aurions fait en sorte que la masse salariale baisse avec le départ de 5 personnes à la métropole, les nombreuses « démissions/mutations » et les nombreux départs à la retraite ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous n'aurions pas non plus diminué drastiquement les subventions aux associations qui participent très largement à l'animation de notre ville et qui ont un rôle social très important et fait en sorte que le CMJ (Conseil Municipal Jeunes) dont l'utilité était reconnue de tous, perdure.

Nous aurions consacré, depuis le début de ce mandat, une plus grosse part du budget à l'entretien de nos bâtiments.

Nous sommes heureux de constater qu'il vous a fallu 4 ans pour admettre que les rythmes scolaires sur 4,5 jours étaient une erreur et qu'ils n'étaient pas adaptés. A ce propos, que sont devenus les

chronobiologistes qui soutenaient Messieurs Peillon et Hamon, et auxquels vous faisiez référence dans chacune de vos réunions ... cette profession aurait-elle disparu ?

Concernant le CA 2017, nous constatons une nouvelle fois que le taux de réalisation des investissements est très loin du budget puisque nous ne réalisons que 65 % du provisionnel.

Messieurs les anciens élus de l'opposition, nous ne vous ferons pas l'affront de reprendre vos propos lors du mandat précédent alors que plus de 75 % du budget était réalisé.

Pour toutes ces raisons et pour celles que nous ne pouvons évoquer dans le détail, nous voterons contre le budget ».

Monsieur Jean-Luc CORBET, maire : sur ces propos qui portent sur tellement de points, nous ne pouvons pas développer un argumentaire. Mais je voudrais simplement dire qu'il est nécessaire de se centrer sur les problèmes varçois plutôt que sur des problèmes qui dépassent l'échelon communal et qui m'interrogent, comme le sujet de la scolarité.

Madame Annie DELASTRE, adjoint aux affaires scolaires : je me permets 2 remarques.

La 1^{ère} concerne le transport du midi, la rotation du midi. Ce qui nous permet aujourd'hui de revenir à une seule rotation par jour, c'est que la cantine peut absorber plus d'enfants grâce au self de l'école Mallerin.

Quant à la semaine des 4 jours et à l'allusion aux chronobiologistes, je vous rappelle, d'une part, que c'est la loi qui obligeait les 4,5 jours et, d'autre part, que cette semaine de 4 jours sera sans doute accordée à Varces parce que c'est le résultat d'une concertation qui date de fin 2016, début 2017, avec l'ensemble des parents d'élèves.

Madame Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire : je voulais juste faire une observation. Vous avez tout à fait raison de dire ce que vous avez dit si vous le pensez, la parole est libre. Ce que je regrette sincèrement, c'est qu'il y ait un réel travail fait par les élus aux finances et je pense que tout le monde a pu le constater ici. Ce travail est fait pour les Varçois et heureusement qu'il est fait pour les Varçois. Constater ainsi qu'à l'issue d'un si long débat, vous vous contentez de lire quelque chose qui était rédigé la veille ou l'avant-veille, cela signifie que vous n'avez rien entendu de toutes les explications qui ont été données. Je trouve que c'est navrant et que vous mettez bien bas le niveau de réponse de l'opposition. Cela n'engage que moi.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : Madame DELASTRE, quand on a supprimé le bus sur Mallerin, on l'avait fait après l'extension de la cantine de Mallerin et nous avons testé en même temps le self aux Poussous.

Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse : heureusement, en tant que maire, vous avez fait des choses pour accueillir des enfants à la cantine. Il s'avère que les dernières années, nous ne pouvions plus accueillir les enfants à la cantine. Là, à nouveau, on a un peu d'air parce qu'il y a un self à l'école Mallerin, c'est pourquoi cette rotation peut aujourd'hui être supprimée.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : mais vous l'avez fait pour les mêmes raisons que moi il y a 4 ans. Sauf qu'à l'époque, vous l'aviez contesté.

Monsieur Jean-Luc CORBET, maire : je ne reviendrai pas sur une époque révolue, certains élus, dont ceux de l'opposition, ne souhaitant ne pas être associés à la mandature précédente. Aujourd'hui, nous sommes face à des choix dans un contexte particulier. Notre rôle est d'anticiper et d'agir en fonction des besoins de la population mais aussi des capacités financières de la commune.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : nous avons dit que nous n'aurions pas fait les mêmes choix. Nous ne sommes pas en train de dire que vous avez mal travaillé ou que les finances sont mal gérées et que vous avez mal préparé le dossier. Nous disons que nous n'aurions pas fait les mêmes choix, ce n'est pas pareil.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : c'est facile d'interpréter les propos. Vous avez parfaitement entendu ce qui a été lu. A aucun moment, nous avons remis en cause ni le travail des services, ni le travail des élus, ni ce que ce travail représente. Il vous appartient de considérer que nous abaissons le niveau du débat. Moi, je considère qu'on prend des positions, on explique

pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec ce budget, que nous aurions fait des choix différents. Je crois que nous avons eu l'occasion de le dire notamment sur les rythmes scolaires au moment où ils ont été mis en place. Oui il fallait mettre en place les rythmes scolaires et il y avait différentes façons de le faire et de le financer. On peut le faire payer par les impôts de tous les Varçois ou uniquement par les usagers.

Madame Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire : voilà une augmentation des impôts. On est bien d'accord, c'était ce que vous préconisiez : l'augmentation des impôts et du service.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : non, vous avez fait le choix de le faire financer par les impôts. Nous aurions peut-être fait le choix de le faire financer par les usagers de ce service.

Madame Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire : comme à St Paul, 25 €

Monsieur Philippe BERNADAT, conseiller délégué en charge de l'environnement, du développement durable et des transports : mais c'est un choix politique.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : considérer qu'un choix politique, c'est abaissé le niveau ou c'est dénigré les personnes qui ont fait le travail, ça vous appartient. Je considère que le niveau de débat aujourd'hui est à sa place. C'est-à-dire que l'opposition est dans son rôle. Elle ne se contente pas de voter contre un budget, elle explique pourquoi. C'est ce qu'on vient de faire. Et encore une fois, je suis navrée si vous le prenez mal mais ce n'est pas ni contre ce qui a été fait, ni contre le débat qui a eu lieu, débat qui a permis d'éclaircir un certain nombre de choses.

Madame Martine CAISSO, conseillère déléguée en charge des finances : non je ne prends pas mal le fait que vous fassiez des choix différents. Nos différences se sont exprimées lors des discussions de campagnes et nous n'avons rien caché à l'époque sur les rythmes scolaires ou sur d'autres choix. Par contre, là où ça me fait un peu mal, ce sont les petites « blagounettes » sur les chronobiologistes : « où sont-ils », « des gouvernements que vous avez soutenus ». Qui a soutenu qui, je ne sais pas. Là, vous prêtez des intentions aux personnes qui sont autour de cette table de façon collective. Contrairement à certaines personnes ici, nous ne sommes pas encartés. On est libre de nos votes, de nos recommandations, de nos jugements qui sont individuels ou collectifs. C'est ce genre de petites phrases qui abaissent le débat. De plus, quand vous dites « nous, on aurait entretenu les bâtiments », cela nous fait sourire, parce que lorsque nous sommes arrivés, nous avons découvert les cadavres dans le placard les uns après les autres. La marche est un peu haute aujourd'hui à franchir et on ne va pas la monter d'un coup. C'est sûr que nous n'allons pas réparer tous les toits de tous les bâtiments de la commune d'un seul coup. Certaines défections ne datent pas du début de notre mandat. On l'a déjà évoqué plusieurs fois.

Mais quels que soient les arguments que nous amenons sur ces sujets-là, par exemple, la façon dont nous essayons de gérer nos dépenses de personnel, avec votre remarque « démissions/promotions », je ne sais absolument pas ce que cela veut dire et je ne veux même pas le savoir, cela ne m'intéresse pas. Le problème est que vous ne prenez pas en compte toutes les explications que nous essayons de vous faire partager. Vous publiez des choses comme par exemple : « vous voyez, ils n'entretiennent pas les bâtiments », ce genre de remarques sur des sujets aussi sérieux et difficiles n'apporte rien.

Monsieur Jean-Luc CORBET, maire : merci Martine d'avoir recentré sur l'essentiel et je pense que nous n'irons pas plus loin dans ce débat. Je vous propose de passer au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal d'**approuver le Budget Primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé.**

 **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21

- contre : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE)

- abstention : 0

6. Affectation des résultats 2017 au BP 2018

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, telle que décrite ci-dessous.

Budget de la Commune :

- **Fonctionnement** : Résultat de clôture : excédent 1 463 001.71 €
- **Investissement** : Résultat de clôture : excédent 90 840.04 €

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **Prélève** sur la section de fonctionnement, un montant de 644 872 €, pour la section d'investissement,
- **L'affecte** en Recettes d'Investissement, chapitre 10, ligne 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »
- **Affecte** l'excédent résiduel de 818 129.71 € à la section Recettes de Fonctionnement, Ligne 002, "excédent de fonctionnement reporté" sur l'exercice 2018.

☞ **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21
- contre : 0
- abstention : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE).

7. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales exercice 2018

☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

Les collectivités locales fixent librement les taux d'imposition des trois impôts locaux. Toutefois, cette liberté s'exerce dans le respect des règles d'encadrement des taux d'imposition.

Pour l'année 2018, le Conseil Municipal **vote le maintien** des taux des taxes locales suivantes :

- Taxe d'habitation : 10.20 %
- Foncier bâti : 26.67 %
- Foncier non bâti : à 68,82 %

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

8. Vote des subventions aux associations pour l'année 2018

☞ Rapport présenté par Eric BONNARD, Maire-adjoint en charge relations avec le monde associatif, sportif et culturel

Le Conseil Municipal examine la liste des subventions pouvant être accordées aux associations.

Le montant global est identique à celui de l'année dernière. Dans le détail, il y a peu de changements.

- **Sports** : 2 associations n'ont pas eu de subvention par rapport à l'année dernière car elles n'ont pas réclamé de subvention et/ou nous avons considéré qu'elle ne participait pas à la vie de la commune. 2 associations nouvelles ont obtenu une subvention : Qi gong et Taekwondo.
- **Culture** : il y a une baisse en raison de la hausse du résultat de l'association VAC, nous avons donc baissé sa subvention.

- **Scolaire** : ces subventions varient en fonction du nombre d'enfants varçois qui sont acceptés dans des établissements en dehors de la ville (MFR, etc.), du nombre d'élèves dans nos écoles pour les coopératives scolaires (25€/élève).
- **Social** : pas de changement.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à débattre.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : pourquoi subventionne-t-on l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) ?

Monsieur Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique : l'AURG va effectuer une étude spécifique sur l'évolution de la population scolaire pour le compte de la commune. Le mode de paiement proposé est sous forme de subvention.

Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse : les directrices de l'école le répètent régulièrement, nous avons une population scolaire qui est souvent difficile à évaluer. En effet, la population militaire fluctue, mais toute la population évolue également, accompagnée ou non d'une augmentation des effectifs dans les écoles. Nous avons donc jugé intéressant d'avoir l'aide de spécialistes.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : j'espère qu'on leur demande un résultat. S'ils nous font des perspectives sur 1 an, 2 ans, 3 ans ou 10 ans et que ce ne sont pas les bonnes.

Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse : la perspective sur l'année suivante, on sait à peu près. Cela dit, les enseignants sont toujours surpris, en septembre, de la réalité des inscriptions par rapport à leur prévision.

Madame Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration interne et des relations intercommunales : toutes les communes en évolution comme nous le font, c'est de l'anticipation.

Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse : ils font des études à partir d'éléments que nous leur donnons et à partir de l'état civil.

Monsieur Jean-Jacques BELLET, conseiller municipal : cela restera toujours compliqué dans la mesure où nous avons une population que nous ne maîtrisons pas du tout : c'est celle des militaires qui change pratiquement tous les ans.

Madame Sandrine MARTIN-GRAND, conseillère municipale : en tout cas, ils ont le logiciel. Ils ont les ratios. Ils font des projections au niveau de l'éducation nationale en fonction des logements construits. Nous, au Département, on n'est généralement pas d'accord avec les ratios. On a les nôtres pour les collèges et ils ont les leurs. On arrive à trouver un arrangement.


Madame Corine LEMARIEY, adjointe en charge de l'action sociale et solidaire : l'exemple du collège est assez parlant puisqu'à partir du moment où les militaires sont arrivés, on a construit une mezzanine. Mais les élèves ne sont jamais arrivés. Ça fait partie des éléments de questionnement. Il faut comprendre pourquoi on a toujours cette incertitude.

Madame Annie DELASTRE, adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse : on a, dans cet ordre, une fermeture de classe annoncée aux Poussous. C'est quand même très étonnant quand on voit l'évolution de la population. Face à ces incertitudes, on s'est dit que c'était quand même bien de savoir, dans les années à venir.

Monsieur Jean-Michel LOSA, conseiller municipal : la subvention au SIVOM était de 62 000 €. Une partie était pour les sports extérieurs (tennis et foot), et une autre partie pour la culture. Quelle a été la répartition. Est-ce que le foot et le tennis sont sur le même ordre de subvention qu'ils avaient au moment du SIVOM ?

Monsieur Eric BONNARD, Maire-adjoint en charge relations avec le monde associatif, sportif et culturel : oui, tout à fait. Varcès participe même plus haut qu'à l'époque du SIVOM parce que nous avons compensé en partie la perte de la dotation de St Paul de Varcès.

Monsieur Jean-Luc CORBET, maire : remercie les associations qui animent et proposent des activités sur la commune.

 **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21

- contre : 0


- abstention : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE)

9. Vote des subventions au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et à la Résidence Autonomie (RA) Maurice Gariel l'année 2018

- ☞ Rapport présenté par Marie-Laure MARTIN, conseillère municipale déléguée au bien-être des personnes à mobilité réduite

Le Conseil Municipal accorde :

- au CCAS une subvention totale de 243 354 €, versée par trimestre ;
- à la résidence autonomie Maurice Gariel une subvention totale de 50 000 € versée par trimestre.

 **Proposition adoptée à l'unanimité**

10. Reversement entre la Commune et les Budgets Annexes pour l'année 2018

- ☞ Rapport présenté par Olivier DURAND-HARDY, Maire-adjoint en charge du budget, des finances et du développement économique.

Le C.C.A.S. et la Résidence Autonomie Maurice Gariel ont prévu dans leurs budgets des reversements au Budget Communal afin de rembourser des dépenses assurées par la commune en lieu et place du CCAS.


Proposition au Conseil municipal :

. Reversement des charges du personnel :

- Versement de 134 134,92 € par le CCAS à la commune.
- Versement de 33 206,31 € par la Résidence pour Personnes Agées Maurice Gariel.

. Reversement des charges à caractère général :

- Versement de 6 682 € par le CCAS à la commune.
- Versement de 160 € par la commune au CCAS.

 **Proposition adoptée à l'unanimité**

11. Participation à verser par la commune de Varces Allières et Risset au Syndicat Intercommunal Varces / Saint Paul de Varces (SIVASP) pour 2018

☞ Rapport présenté par Martine CAISSO, conseillère municipale déléguée aux finances

La commune de Varces Allières et Risset, comme chaque année, doit verser une participation au Syndicat Intercommunal Varces / Saint Paul de Varces (SIVASP).

Proposition au Conseil Municipal de verser une participation de 201 500 €, versée par trimestre.

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

INSTITUTIONS

12. Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

☞ Rapport présenté par Jean Luc CORBET, Maire

Proposition au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur dont les principaux changements sont sur les points suivants :

- Article 7 : ajout d'un membre suppléant pour le groupe de la majorité et le groupe de l'opposition dans les commissions municipales.
- Article 7 : suppression de la commission sociale (au sein du CCAS).
- Article 30 : fixation à 1/2 page A4 (au lieu d'1/4 de page A4 dans la précédente version du règlement intérieur) réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans le bulletin d'information générale de la commune (afin de faire correspondre le règlement intérieur avec la pratique).

☞ **Proposition adoptée à l'unanimité**

13. Commissions municipales : désignation de membres suppléants et remplacement de conseillers municipaux démissionnaires

☞ Rapport présenté par Jean Luc CORBET, Maire

Proposition de membres suppléants et remplacements de conseillers municipaux démissionnaires :

Commissions	Titulaires en remplacement des conseillers démissionnaires	Suppléant majorité	Suppléant opposition
Travaux	Eric BONNARD	Dominique COSTANZI	Bernard SAPPEY
Urbanisme		Annie DELASTRE	Isabelle COMBE
Finances		Roger PASCAL	Jean-Michel LOSA
DD, Env et déplacements	Isabelle COMBE	Christophe DELACROIX	Véronique HUGONNARD
Développement économique	Isabelle COMBE	Olivier DURAND-HARDY	Sandrine MARTIN GRAND
Scolaire		Jocelyne BEJUY	Bernard BOUSSIN
Monde associatif, sportif et culturel	Joëlle DEMEMES	Brigitte DUMAS	Isabelle COMBE

PERSONNEL COMMUNAL

14. Complément des modalités d'attribution du régime indemnitaire du personnel communal


- ☞ Rapport présenté par Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales

Le Régime Indemnitaire des personnels territoriaux tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), a été instauré par le décret national n° 2014-513 et a été mis en œuvre à Varcis par la délibération n° 2017.071 du 12 septembre 2017.

Il est nécessaire d'ajuster cette délibération afin de se mettre en conformité par rapport aux primes données aux régisseurs.

Il a donc été proposé au Conseil municipal de verser, en complément du montant de part fixe versé mensuellement un montant spécifique aux agents régisseurs, au mois de décembre de chaque année, sur leur part fixe.

Cette adaptation n'a aucune incidence budgétaire.


 Proposition adoptée à l'unanimité

15. Modification du tableau des emplois : créations de postes

- ☞ Rapport présenté par Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales

Suite aux départs, avancements de grade ou réussites à un concours, il est proposé au Conseil municipal :

- Suppression du poste de chef de Service à temps complet.
- Suppression du poste d'adjoint technique à temps complet.
- Suppression du poste d'animateur principal 1ère classe à temps complet.
- Suppression du poste de technicien à temps complet.
- Suppression d'1 poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 28h au 01/01/2018
- Suppression d'1 poste d'adjoint d'animation territorial à temps non-complet 23h06 au 01/01/2018
- Suppression de 2 postes Adjoint administratif territorial à Temps Complet au 01/01/2018
- Suppression d'1 poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps non complet 33h52 au 01/09/2018
- Création d'un poste de Rédacteur à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet de 28h au 01/01/2018.
- Création d'1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe à temps non-complet de 23h06 au 01/01/2018.
- Création de 2 postes d'adjoint administratif principal 2ème classe, 1 à temps complet au 01/01/2018.
- Création d'1 poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps non complet de 33h52 au 01/09/2018.

 Proposition adoptée à l'unanimité

16. Remplacement membre du comité technique (CT)

- ☞ Rapport présenté par Jocelyne BEJUY, adjointe en charge de l'administration générale et des relations intercommunales

Le Comité Technique (CT) est composé de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. La durée du mandat est fixée à 4 ans.

Suite à la démission de Mme Laurence DI MARIA-TOSCANO, de son mandat de conseillère municipale, le groupe majoritaire propose au Conseil municipal pour la remplacer au comité technique :

- Titulaire : Philippe BERNADAT
- Suppléant : Christophe DELACROIX

Le comité technique est désormais composé comme suit :

- Membres titulaires : Jean-Luc CORBET, Jocelyne BEJUY, Olivier DURAND-HARDY, Philippe BERNADAT, Jean-Michel LOSA.
- Membres suppléants : Éric BONNARD, Christophe DELACROIX, Anna FRANCOU, Hélène BERT, Jean-Jacques BELLET.

👉 Proposition adoptée à l'unanimité

ENFANCE ET JEUNESSE

17. Modification de la composition du Comité de Pilotage Enfance et Jeunesse (CPEJ)

- ☞ Rapport présenté par Joëlle DEMEMES, conseillère municipale déléguée à l'enfance

Suite à la démission de Mme Aude CHASTEL, de son mandat de conseillère municipale, le groupe de l'opposition propose, au Conseil municipal, Mme Véronique HUGONNARD pour la remplacer en tant que membre titulaire au sein du CPEJ.

Le Comité de Pilotage Enfance et Jeunesse sera ainsi composé comme suit :

- Membres titulaires : Laurent TRICOLI, Annie DELASTRE, Marie-Laure MARTIN, Corine LEMARIEY, Véronique HUGONNARD.
- Membres suppléants : Brigitte DUMAS, Joëlle DEMEMES, Olivier DURAND-HARDY, Anna FRANCOU, Bernard SAPPEY.

👉 Proposition adoptée à l'unanimité


18. Détermination des tarifs séjours enfance 2018

- ☞ Rapport présenté par Annie DELASTRE, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.


Cette année, le service enfance et jeunesse propose un séjour de 5 jours/4 nuits pour les enfants de 9 ans et + de 12 places. Destination à définir (Lac de Paladru en attente de réponse).

Il est proposé au Conseil municipal les tarifs suivants :

Tranches	Si 1 enfant :			A partir du 2 ^{ème} enfant :		
	QF > à€	et < à€	Tarif	QF > à€	et < à€	Tarif
1	0	350	96.2	0	350	86.58
2	350	600	119.6	350	600	107.64
3	600	750	143	600	750	128.7
4	750	900	166.4	750	900	149.76
5	900	1050	189.8	900	1050	170.82
6	1050	1250	213.2	1050	1250	191.88
7	1250	1450	236.6	1250	1450	212.94
8	1450		260	1450		234
	Extérieur :					
9	0	900	260	0	900	234
10	900		286	900		257.4


 Proposition adoptée à l'unanimité

19. Détermination des tarifs séjours jeunesse 2018

 Rapport présenté par Annie DELASTRE, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse.

Cette année, le service enfance et jeunesse propose un séjour de 5 jours/4 nuits pour les jeunes de la 6ème à la 4ème - 12 places - destination à définir (Serre-Ponçon ou sud de la France).
Il est proposé au Conseil municipal les tarifs suivants :

Tranches	Si 1 enfant :			A partir du 2 ^{ème} enfant :		
	QF > à€	et < à€	Tarif	QF > à€	et < à€	Tarif
1	0	350	107.3	0	350	96.57
2	350	600	133.4	350	600	120.06
3	600	750	159.5	600	750	143.55
4	750	900	185.6	750	900	167.04
5	900	1050	211.7	900	1050	190.53
6	1050	1250	237.8	1050	1250	214.02
7	1250	1450	263.9	1250	1450	237.51
8	1450		290	1450		261
	Extérieur :					
9	0	900	290	0	900	261
10	900		319	900		287.1


 Proposition adoptée à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

20. Convention d'entente en vue de mutualiser le service de mécanique automobile du garage municipal des services techniques de la commune de Le Pont de Claix avec les communes de Claix, Varcès Allières et Risset, Jarrie et Champagnier.


 Rapport présenté par Jean Luc CORBET, Maire

Est soumis à l'examen du Conseil municipal une convention d'entente en vue de mutualiser le garage municipal de Pont de Claix avec les communes de Jarrie, Claix, Champagnier et Varcès Allières et Risset, le CCAS de Jarrie et le Syndicat Intercommunal du Collège et du Contrat Enfance (SICCE) de Jarrie.

 Proposition adoptée à l'unanimité

URBANISME

21. Cession de la parcelle AC 657

 Rapport présenté par Roger PASCAL, Maire-adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Proposition au Conseil municipal de céder la parcelle AC 657 à titre gratuit à l'aménageur CM-CIC Aménagement Foncier, pour l'aménagement de la ZAC « Les Coins », conformément au traité de concession signé le 25 novembre 2013.

 Proposition adoptée à la majorité

Votes :

- pour : 21
- contre : 0
- abstention : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE)

22. Dénomination d'un chemin - Chemin des castors

- ☞ Rapport présenté par Roger PASCAL, Maire-adjoint en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Le chemin qui a son origine à l'intersection de la Rue de la Marjoëra et de la Rue Champ-Nigat (au niveau de l'entrée de la cité scolaire) et qui longe, en direction du Nord, la limite Ouest de la Base de Défense jusqu'au Lavanchon est, pour l'instant, sans nom.

Il est proposé au Conseil Municipal de le nommer « Chemin des castors ».

 **Proposition adoptée à l'unanimité**

23. Acquisition d'un local commercial en vente en l'état futur d'achèvement

- ☞ Rapport présenté par Jean Luc CORBET, Maire

Dans le cadre d'une opération globale de construction de 15 logements (dont 5 logements seniors), portée par NEOLIA, il est proposé au Conseil municipal, conformément à ce qui a été décidé lors de la délibération du 12 septembre 2017 :

- d'acquérir, lors de la cession à Neolia de la parcelle AR 346 par la commune et de la parcelle AR 69 par l'EPFL.D, le local commercial de 58 m² situé en rez-de-chaussée du projet situé 23 avenue Joliot Curie ;
- de fixer à 150 000 € TTC le montant de cet achat ;
- de dire que cet achat se fera dans les conditions d'une Vente en l'état futur d'achèvement et que le montant de cet achat sera versé à la livraison du local.

 **Proposition adoptée à la majorité**

Votes :

- pour : 21
- contre : 7 (Jean-Jacques BELLET, Sandrine MARTIN-GRAND, Bernard SAPPEY, Bernard BOUSSIN, Jean-Michel LOSA, Véronique HUGONNARD, Isabelle COMBE)
- abstention : 0